Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

(Selon Arrêté du 16 Juillet 2019 et Norme NF X 46-020 : Aout 2017)



BIEN IMMOBILIER CONCERNE :

CPAM ; 1, Place Saint Taurin
27000 EVREUX (France)

Propriétaire

Société CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE EURE
1 PLACE SAINT-TAURIN
27000 EVREUX (France)

Demandeur

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE EURE - Société CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE EURE
1 PLACE SAINT-TAURIN
27000 EVREUX (France)

SYNTHESE DU RAPPORT :

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Programme des travaux : cf. chapitre 1

Date du rapport : 24/04/2026

Date de visite : 16/04/2026

Nombre de pages : 92

Fait à : 76230 ISNEAUVILLE

Référence du dossier : 2604CHNRO - BI14360000002522

Nombre de prélèvements : 7
Nombre d'analyses réalisées : 7 **

Le présent rapport est établi par :
CHRISTOPHE DUMOULIN

dont les compétences sont certifiées par :
SOCOTEC Certification France 11-13 Cours Valmy Tour Pacific 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
sur la durée de validité du : 29/07/2020 au 28/07/2027
Certificat de compétence :
n° DTI/2002-016
Contrat d'assurance :
AXA /n° 37503519275087 / échéance 31/12/2025

** Compteur valide uniquement pour les analyses réalisées après le 10/09/25

Révision	*Date*	*Objet*
Version initiale	*24/04/2026*	*Edition initiale*

Nota : Toute nouvelle version de rapport annule et remplace les versions précédentes.

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

I. PROGRAMME ET PERIMETRE 3

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE 3
2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE 3

II. CONCLUSIONS 3

III. OBJET DE LA MISSION 4

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE 4
2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES 4

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION 4

1. PRESTATIONS REALISEES 4
2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE 5
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE 5
4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION 6
5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION 6

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 7

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 7
2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 8
3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES 9

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE 10

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT 10
2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT 10

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION 11

1. PRELEVEMENTS 12
2. COMPOSANTS 14

ANNEXE 2 - PLANS / CROQUIS 15

ANNEXE 3 - PV ANALYSES 17

ANNEXE 4 - AUTRES DOCUMENTS 21

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE COMPETENCES 91

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE 92

I. PROGRAMME ET PERIMETRE

1. PROGRAMME / PERIMETRE DES TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Référence du programme de travaux transmis : Néant

Réfection sol murs plafond RDC

2. PROGRAMME / PERIMETRE DE REPERAGE

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Le périmètre de repérage est le suivant :
RDC sol murs plafond bureau, et bureau responsable

II. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent « Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante », il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Matériau ou produit
Rez de chaussée - Vestiaire	Bandes calicot plus enduit
Rez de chaussée - sortie de secours (Plafond)	Enduit à base de plâtre

III. OBJET DE LA MISSION

Le présent rapport est destiné à constituer le rapport de **repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis**.
La mission confiée par le donneur d'ordre à SOCOTEC est réalisée dans le respect de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis et le présent rapport comporte :

1. L'identification de la mission de repérage (repérage amiante avant travaux) et son périmètre (programme détaillé des travaux projetés par le donneur d'ordre) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné : dénomination, adresse complète, date du permis de construire ou, le cas échéant, date de construction, fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, bureaux) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. Le programme et le périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage ;
4. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (opérateur ayant réalisé le repérage, propriétaire de l'immeuble bâti et commanditaire de la mission de repérage si celui-ci n'est pas le propriétaire) ;
5. La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage ;
6. Le cas échéant, les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés ;
7. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés mentionnant pour chacun d'eux la présence ou l'absence d'amiante et le ou les critères ayant permis de conclure et, en cas de conclusion de présence d'amiante, l'estimation de la quantité ;
8. La signature et le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage ;
9. L'obligation faite au propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage de conservation, de mise à jour du document de traçabilité et de la transmission de ce rapport, conformément aux exigences de l'article 11 ;
10. En annexes : plan et croquis de l'immeuble bâti avec localisation des sondages faisant suite à des investigations approfondies ou à l'utilisation d'outil de mesure, des prélèvements d'échantillon et des matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés ; rapports d'essais de laboratoire ; copie du certificat de compétence.

Le programme de repérage établi par l'opérateur est basé sur les composants de la construction de l'annexe I de l'arrêté du 16 Juillet 2019 et de l'annexe A1 de la norme NF X 46-020 : Aout 2017, et en fonction du programme de travaux fourni par le donneur d'ordre.

Rappel réglementaire et normatif:
- *L.4412-2 du code du travail et les textes qui lui sont liés*
- *Article R4412-97 du code du travail*
- *Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations.*
- *Arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis*
- *Norme NF X 46-020 : version Aout 2017*

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries, réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés.

1. DESCRIPTION PRECISE DE L'IMMEUBLE

Activité principale de l'immeuble : Autres
Date de construction : Date du permis de construire non connue

2. PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES

Niveaux	Locaux
Rez de chaussée	Bureaux
Rez de chaussée	Bureau Responsable
Rez de chaussée	Vestiaire
Rez de chaussée	sortie de secours

IV. DEROULEMENT DE LA MISSION

1. PRESTATIONS REALISEES

☒ Entretien préalable, échange avec le donneur d'ordre sur l'organisation et les moyens nécessaires, recueil des informations relatives à l'immeuble bâti,

☒ Analyse de la documentation fournie par le donneur d'ordre

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Détermination des ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages) et d'une stratégie de prélèvement. Cette étape est suivie de sondage et investigations approfondies.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC
Laboratoire(s) d'analyse : ITGA Rennes BAT R (Cofrac : 1-5967)

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent Rapport de mission, des annexes, croquis.

2. PERSONNES PRESENTES LORS DE LA VISITE

Accompagnateur(s) :
> Aucun accompagnateur

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA VISITE

Remarques :
plénum non vérifier à cause de laine de verre au dessus

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	X	-
Vide sanitaire accessible et visitable			X
Combles accessibles et visitables			X
Toiture accessible et visitable	X		
Bâtiment vide d'occupants		X	
Bâtiment vide de mobiliers		X	
Equipements en fonctionnement	X		

Parties non visitées, devant faire l'objet d'investigations approfondies après mise en œuvre de moyens par le donneur d'ordre :

Localisation	Parties du local	Raison	Moyens à mettre en œuvre
Néant	-		

Autres informations sur le déroulement de la mission :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

Occupation des locaux : Occupé

4. RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES COMMUNIQUES A SOCOTEC DANS LE CADRE DE LA PRESENTE MISSION

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Rapport amiante n° 21DO54 daté du 30/04/2021
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations :
Néant

5. PLANS DES PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES PAR LA MISSION

Les plans des parties d'immeuble concernées par la mission sont les suivants.

Etage	Intitulé du plan
Rez-de-chaussée Chapelle	Rez-de-chaussée Chapelle

V. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.
Successivement sont présentés :

> Les composants contenant de l'amiante (§ V.1),
> Les composants repérés sans amiante (§V.2 et V.3)
> Les composants pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ V.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant où les protégeant.
En colonnes 1 et 5 des tableaux, figurent les numéros d'identification du composant et/ou du prélèvement : ceux-ci sont repris sur le(s) PV d'analyse, sur le(s) plan(s) et sur les planches de photos.

1. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)	Quantité*2
ZPSO-007	Rez de chaussée - Vestiaire	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Bandes calicot	Bandes calicot plus enduit		Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)	
ZPSO-008	Rez de chaussée - sortie de secours (Plafond)	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds - Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre		Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)	

*1 : *N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)*
*2 : *La quantité indiquée est une estimation et ne peut constituer à elle seule une base de travail pour l'intervention et/ou le retrait du composant. La valeur de la quantité est exprimée selon l'accord avec le donneur d'ordre au préalable (par unité, par surface, par linéaire, par masse ou par volume). En l'absence d'indication du donneur d'ordre, la valeur sera déterminée au choix de l'opérateur de repérage.*

2. LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	N° Prélèvement(s)	Conclusion (justification)
ZPSO-001	Rez de chaussée - Bureau Responsable (Sol)	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Ragréage	P001 (Rez de chaussée - Bureau Responsable - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Rez de chaussée - Bureaux	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	Enduits à base de plâtre lissés	P002 (Rez de chaussée - Bureaux) P007 (Rez de chaussée - Bureaux)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Rez de chaussée - Bureaux	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Bandes calicot	Bandes calicot plus enduit	P003 (Rez de chaussée - Bureaux)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Rez de chaussée - Bureaux (Sol)	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Ragréage	P004 (Rez de chaussée - Bureaux - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Rez de chaussée - Bureaux (Sol)	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols - Ragréage	Ragréage	P005 (Rez de chaussée - Bureaux - Sol)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Rez de chaussée - Bureaux	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées) - Bandes calicot	Bandes calicot plus enduit	P006 (Rez de chaussée - Bureaux)	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)

*1 : *N° Composant = N° ZPSO (Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage)*

3. COMPOSANTS POUR LESQUELS DES SONDAGES ET/OU PRELEVEMENTS DOIVENT ETRE EFFECTUES

N° Composant*1	Localisation	Parties d'ouvrages ou composants de la construction inspectées	Descriptif	Conclusion (justification)
Néant	-	-		

VI. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

1. CONSERVATION ET TRANSMISSION DE CE RAPPORT

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 Juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier amiante – parties privatives» (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du «dossier technique amiante» (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. ».

2. OBLIGATIONS CONSECUTIVES AUX TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

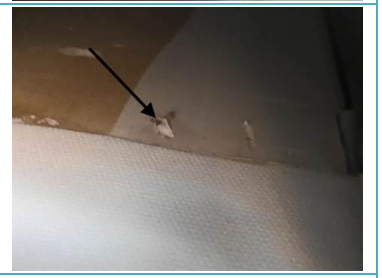
> Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
> Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

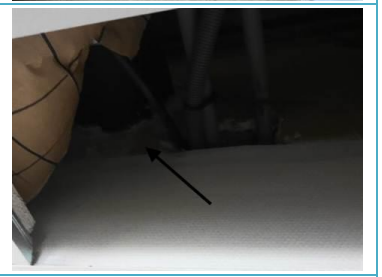
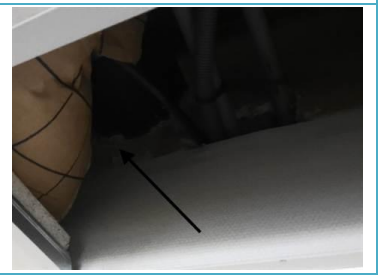
Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la Santé Publique.

ANNEXE 1 -
FICHE D'IDENTIFICATION

1. PRELEVEMENTS

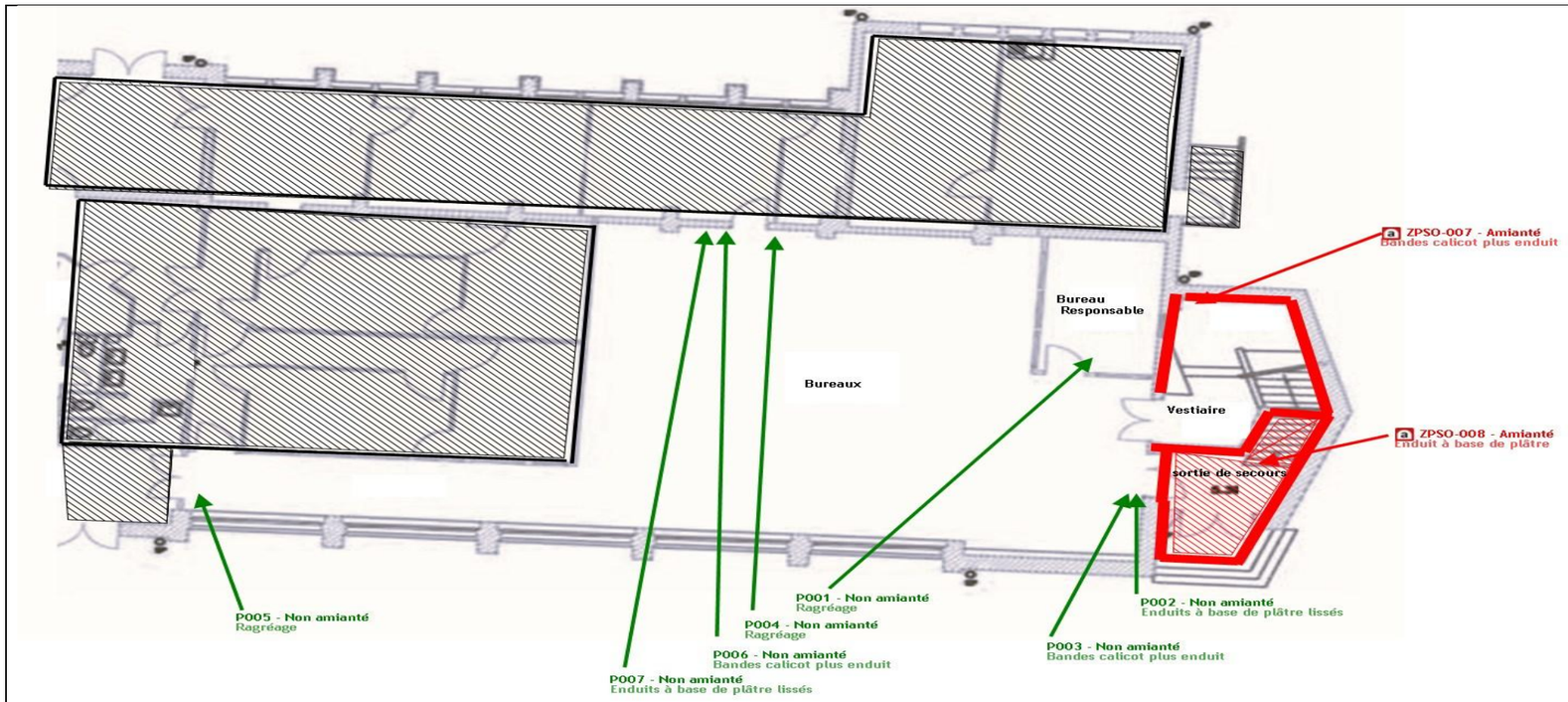
N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P001	Identifiant: ZPSO-001 Description: Ragréage	Rez de chaussée - Bureau Responsable	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	16/04/2026	Absence d'amiante	
P002	Identifiant: ZPSO-002 Description: Enduits à base de plâtre lissés	Rez de chaussée - Bureaux	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	16/04/2026	Absence d'amiante	
P003	Identifiant: ZPSO-003 Description: Bandes calicot plus enduit	Rez de chaussée - Bureaux	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	16/04/2026	Absence d'amiante	

N° de prélèvements	N° de composant *1 & Description opérateur	Localisation	Composant de la construction	Date du prélèvement	Résultat de l'analyse	Photo
P004	Identifiant: ZPSO-004 Description: Ragréage	Rez de chaussée - Bureaux	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	16/04/2026	Absence d'amiante	
P005	Identifiant: ZPSO-005 Description: Ragréage	Rez de chaussée - Bureaux	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	16/04/2026	Absence d'amiante	
P006	Identifiant: ZPSO-006 Description: Bandes calicot plus enduit	Rez de chaussée - Bureaux	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	16/04/2026	Absence d'amiante	
P007	Identifiant: ZPSO-002 Description: Enduits à base de plâtre lissés	Rez de chaussée - Bureaux	3 - Parois verticales intérieures - Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	16/04/2026	Absence d'amiante	

2. COMPOSANTS

N° de composant	Localisation	Description	Justification
ZPSO-001	Bureau Responsable	Ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-002	Bureaux	Enduits à base de plâtre lissés	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-003	Bureaux	Bandes calicot plus enduit	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-004	Bureaux	Ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-005	Bureaux	Ragréage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-006	Bureaux	Bandes calicot plus enduit	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)
ZPSO-007	Vestiaire	Bandes calicot plus enduit	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)
ZPSO-008	sortie de secours	Enduit à base de plâtre	Présence d'amiante (Suivant documentation consultée)

ANNEXE 2 -
PLANS / CROQUIS



Non concerné par le programme de travaux

Rez-de-chaussée Chapelle

Planche de repérage technique

N° planche :1/1

Nom du plan :

Rez-de-chaussée Chapelle

Entreprise réalisant le repérage :

SOCOTEC Diagnostic Rouen
97 RUE FRANCOIS JACOB -
76230 ISNEAUVILLE

Adresse du bien :

CPAM ; 1, Place Saint Taurin
27000 EVREUX (France)

Informations relatives au rapport du repérage :

Réf. du rapport : 2604CHNRO - BI14360000002522
Rédacteur : CHRISTOPHE DUMOULIN
Date : 24/04/2026

Commentaires :

ANNEXE 3 -
PV ANALYSES

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-16251 EN DATE DU 22/04/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC ROUEN (CHNRO) BAT D ZAC PLAINE LA RONCE NEXTOFFICE 97 Rue François Jacob 76230 Isneauville	Réf. Commande ITGA : IT0726-16251 Réf. Commande Client : 2604CHNRO_-_BI14360000002522_2026_04_17_1211_1632

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 20/04/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie

ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) Analytique(s) :
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

ou
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2604CHNRO - BI14360000002522 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France Réf échantillon client : P001 - Ragreage - Rez de chaussee - Bureau Responsable ITM-XMVMC-3487435		Réf échantillon ITGA : IT072604-29491 Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage gris	
1 Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable (1)	META (A) le 22/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH (4)
Réf dossier client : 2604CHNRO - BI14360000002522 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France Réf échantillon client : P002 - Enduits a base de platre lisses - Rez de chaussee - Bureaux ITM-TPGDV-3487438		Réf échantillon ITGA : IT072604-29492 Description ITGA : Peinture / Papier / Enduit plâtreux blanc en vrac	
1 Peinture non séparable + Papier non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable (1)	META (A) le 22/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-16251 EN DATE DU 22/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 2604CHNRO - BI14360000002522 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France		Réf échantillon ITGA : IT072604-29493	
Réf échantillon client : P003 - Bandes calicot plus enduit - Rez de chaussee - Bureaux ITM-NTHEF-3487439		Description ITGA : Peinture / Papier / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en faible quantité en vrac hétérogène	
1 ▸ Peinture non séparable + Papier non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable + Matériau gris en faible quantité en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 22/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ILM (3)
Réf dossier client : 2604CHNRO - BI14360000002522 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France		Réf échantillon ITGA : IT072604-29494	
Réf échantillon client : P004 - Ragreage - Rez de chaussee - Bureaux ITM-WBFMP-3487440		Description ITGA : Ragréage gris en vrac hétérogène	
1 ▸ Ragréage gris en vrac hétérogène	META (A) le 22/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : GFP (3)
Réf dossier client : 2604CHNRO - BI14360000002522 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France		Réf échantillon ITGA : IT072604-29495	
Réf échantillon client : P005 - Ragreage - Rez de chaussee - Bureaux ITM-FUPCJ-3487441		Description ITGA : Colle polymère jaune / Ragréage gris	
1 ▸ Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable (1)	META (A) le 22/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH (4)
Réf dossier client : 2604CHNRO - BI14360000002522 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France		Réf échantillon ITGA : IT072604-29496	
Réf échantillon client : P006 - Bandes calicot plus enduit - Rez de chaussee - Bureaux ITM-CITLE-3487399		Description ITGA : Peintures multiples / Papier / Enduit plâtreux blanc en vrac	
1 ▸ Peintures multiples non séparable + Papier non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac non séparable (1)	META (A) le 22/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH (3)
Réf dossier client : 2604CHNRO - BI14360000002522 - CPAM ; 1, Place Saint Taurin 27000 EVREUX France		Réf échantillon ITGA : IT072604-29497	
Réf échantillon client : P007 - Enduits a base de platre lisses - Rez de chaussee - Bureaux ITM-BMZDV-3487397		Description ITGA : Peinture / Papier / Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac	
1 ▸ Peinture non séparable + Papier non séparable + Enduit plâtreux blanc en faible quantité en vrac non séparable (1)	META (A) le 22/04/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : ATH (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

1.accréditation n° 1-5967

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-16251 EN DATE DU 22/04/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques

Validé par : Gwladys PATISSOU Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ANNEXE 4 -
AUTRES DOCUMENTS

SOCOTEC

ACT DIAG IMMO HSI
CENTRE NORMANDIE
8 Bis rue Daniel Mayer
37100 TOURS

DEKRA

Diagnostic immobilier by DEKRA

Dossier de diagnostics techniques

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux



Référence AMITRAV-D9214239-2201 1 juillet 2022

Bien	ERP catégorie 1 à 4
Adresse	1 B Place Saint Taurin - Aile chapelle saint taurin 27000 EVREUX
Propriétaire	CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE 1 B Place Saint Taurin 27000 EVREUX
Demandeur	CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE 1 B Place Saint Taurin 27000 EVREUX

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.**

Visité le 22 juin 2022 par SYLVAIN DEHEDIN

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.
Il est rappelé l'obligation faite au propriétaire de l'immeuble concerné par la mission de repérage, de conservation et de transmission de ce rapport conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

DEKRA Industrial S.A.S.
Siège Social : 19 rue Stuart Mill, PA Limoges Sud Orange, BP 308 - 87008 LIMOGES Cedex 1
S.A.S. au Capital Social de 8 628 320 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF71208 - www.dekra-industrial.fr - TVA FR 44 433 250 834

Sommaire

Sommaire	2
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	3
A. Informations générales	3
B. Cachet du diagnostiqueur	4
C. Programme de travaux	4
D. Programme de repérage	4
E. Conclusion(s)	7
F. Conditions de réalisation du repérage	9
G. Rapports précédents	10
H. Résultats détaillés du repérage	10
I. Déroulement du repérage	11
J. Éléments d'information	12
Annexe 1. Fiches d'identification et de cotation	13
Annexe 2. Croquis	16
Annexe 3. PV d'analyses	18
Annexe 4. Recommandations générales de sécurité	30
Annexe 5. Certificat de qualification	32
Annexe 6. Attestations d'assurance et sur l'honneur	33
Annexe 7. Autres documents	38

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R.4412-97 du code du travail modifié par le décret n°2017-899 du 9 mai 2017; Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis; Norme NF X 46-020 d'août 2017

A Informations générales

A.1 Désignation du bâtiment

Type de bien	ERP catégorie 1 à 4
Nom	CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE
Adresse	1 B Place Saint Taurin - Aile chapelle saint taurin 27000 EVREUX
Étage	RDC
Bâtiment	Aile chapelle saint taurin
Propriété de	CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE 1 B Place Saint Taurin 27000 EVREUX

A.2 Désignation du donneur d'ordre

Nom	CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE
Adresse	1 B Place Saint Taurin 27000 EVREUX
Qualité	

A.3 Exécution de la mission

Rapport n°	AMITRAV-D9214239-2201
Repérage réalisé le	22 juin 2022
Par	SYLVAIN DEHEDIN
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	DEKRA CERTIFICATION Centre d'Affaires La Boursidière Rue de la Boursidière – Porte I - 92350 LE PLESSIS ROBINSON
Numéro de certification de validation	DTI2221
Date d'obtention	31 janvier 2018
Date d'émission du rapport	1 juillet 2022
Accompagnateur	Mr LE GUELLEC
Laboratoire d'analyses	DEKRA PRELEVEMENTS & ANALYSES IDF/NORD
Numéro d'accréditation du laboratoire	1-6696
Adresse du laboratoire	Bâtiment IRIS 12 avenue du Québec 91140 VILLEBON SUR YVETTE
Organisme d'assurance professionnelle	XL Insurance Company SE – 61 rue Mstislav Rostropovitch - 75017 PARIS
Numéro de contrat d'assurance et date de validité	• FR00020032LI du 01/01/2022 au 31/12/2022 • FR00019980LI du 01/01/2022 au 31/12/2022

A.4 Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Néant

B Cachet du diagnostiqueur

Signature et Cachet de l'entreprise

DEKRA Inspection
Tél. 03 20 16 32 71 - Fax 03 20 97 88 87

Date d'établissement du rapport :

Fait à TOURS le 01/07/2022
Nom du diagnostiqueur : SYLVAIN DEHEDIN

C Programme de travaux

C.1 Programme de travaux du donneur d'ordre

Demande d'investigation complémentaires du 21D054 - INDICE 0 : Levée de réserve sur des éléments non inspecté - derrière des habillage poteaux, soubassement lambris bois. - Sous le plancher technique. - Et remplacement d'une partie de la gaine de ventilation dans le local technique à coté du local pause.

C.2 Programme et périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Locaux et parties d'immeubles concernés ou impactés

P.F.S.M.D.A. , Local technique de la salle de pause

Liste des ouvrages et parties d'ouvrages à inspecter

Murs, Gaine de ventilation

D Programme de repérage

La mission porte sur le repérage des éléments figurant dans la liste non exhaustive de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, figurant intégralement dans les tableaux A1 de la norme NF X 46-020 - août 2017 reportés ci-après :

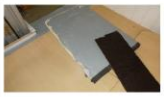
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture, terrasse et étanchéité	
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment y compris les panneaux type « sous tuile », plaques en matériau bitumeux.
Ardoises	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment.
Bardeaux bitumé (type « Shingle »)	
Éléments de sous-toiture	Pare-vapeur, pare-pluie et autres panneaux structurels, isolants sous toiture, flocage.
Complexe d'étanchéité pour toiture (y compris toiture-terrasse) pouvant être constitué d'une ou plusieurs couches	Bandes bitumeuses notamment renfort de cuvelage, produits d'accrochage et colles, isolants, complexe asphalté.
Éléments ponctuels	Conduits de cheminée, conduits de ventilation… Tout élément complémentaire à la toiture y compris les chéneaux, conduits de ventilation, conduits eaux pluviales.
2. Parois verticales extérieures	
Panneaux-sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, joints d'étanchéité, tresses, mastics.
Bardages	Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises composites ou fibres-ciment.
Bardages métalliques à simple ou double peau	Revêtement intérieur, peinture.
Isolants sous bardage	Flocage, carton.

Mur et cloisons « en dur »	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés. Colle de carrelage, étanchéité extérieures des fondations, appui de fenêtre.
3. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur »	Flocages, joints (de dilatation, d'assemblage). Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages, joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison avec la poutraison) Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Entourage de potaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons, isolant intérieur, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux (vérification des intérieurs et des extérieurs)	Flocage, panneaux, jonction entre panneaux. Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Portes coupe-feu, portes pare-flamme	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris occulus,...).
Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare flamme	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment), colle des carrelages, peintures (intumescentes, bitumeuses, décoratives).
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Panneaux collés, vissés Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), cales de ferraillage.
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison), plaques de ripage, entourage de poutres (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu, peintures (intumescentes, bitumeuses, décoratives).
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux	Flocages Panneaux, jonction entre panneaux Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Faux plafonds	Panneaux et plaques, jonction entre faux plafond et structure, joints entre panneaux ou plaques Pare-vapeur (celui du complexe isolant placé au-dessus du panneau de faux plafond) Isolant de faux plafond (celui déroulé ou posé dans le plenum au-dessus du panneau de faux plafond) Cantonnements (ceux constitués dans le plenum en jonction entre les cloisons ou mur et le plancher haut supérieur).

Suspentes et contrevents	Flocage, protections en plâtre, peintures intumescentes.
5. Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol y compris revêtements de sols sportifs	Dalles plastiques, dalles moquettes avec entre-couche noire, lés en matériau plastique et/ou moquette avec sous-couche, nez de marche, colles.
Planchers	Etanchéité de cuvelages, coffrage perdu, chape maigre (base ciment), ragréage, rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP).
6. Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides) Conduits de vapeur, fumée, échappement	Calorifugeage, rubans adhésifs, enveloppe de calorifuge, conduit, joints entre éléments Mastics, tresses, manchons.
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours.
Clapets/ volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage, ossature., étanchéité coupe-feu en traversée cloison ou plancher.
Vide-ordures	Conduit, joint d'étanchéité des trappes.
7. Ascenseurs et monte-charges	
Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage	Portes et cloisons palières.
Machinerie	Frein.
Trémie, machinerie	Calfeutrement entre mur/plancher (Joint, Bourre), trappe.
8. Equipements divers et accessoires	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissus, revêtements de câbles métalliques.
9. Installations industrielles	
Equipements et éléments spécifiques à vérifier en fonction du process industriel (fours, étuves, tuyauteries, racks)	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes, tissus.
10. Voies et Réseaux divers	
Conduits	Fibres-ciment.
Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche.

E Conclusion(s)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Élement	Matériaux ou produits	Critère de décision	Photo	Estimation quantité
RDC > Local technique	Gaine de ventilation	Joints d'étanchéité Noire	Résultat d'analyse		
RDC > Local technique	Gaine de ventilation	Carolifuges (tresses, coquilles, matelas...)	Résultat d'analyse		
RDC > Local technique	Gaine de ventilation	Joints d'étanchéité Gris	Résultat d'analyse		
RDC > Local technique	Gaine de ventilation	Joints d'étanchéité Beige	Résultat d'analyse		
RDC > Local technique	Murs	Bandes calicot	Résultat d'analyse		
RDC > Local technique	Murs	Enduit de jointement des plaques de plâtre	Résultat d'analyse		
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Sol	Colles et joints de carrelage JFV 2476 - Rapport 21D054 - INDICE 0	Document consulté		
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Pied - Plancher technique	Colles non bitumineuses	Résultat d'analyse		
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Sol - Dalle de plancher technique	Panneaux et plaques / Colle et Métal	Résultat d'analyse		

RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Sol - Dalle de plancher technique	Sol PVC	Résultat d'analyse		
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Murs	Bandes calicot	Résultat d'analyse		
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Murs	Colle et revêtement mural	Résultat d'analyse		
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Murs	Enduit de jointement des plaques de plâtre	Résultat d'analyse		
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Poteaux	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	Résultat d'analyse		

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

F Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Le donneur d'ordre est tenu :

- de fournir la liste des immeubles ou parties d'immeuble bâtis concernés ainsi que, pour chaque immeuble, la date de délivrance du permis de construire et les années de construction, modification réhabilitation, si elles sont connues
- de fournir le programme détaillé des travaux
- de fournir les plans à jour du ou des immeubles bâtis ou, à défaut, des croquis
- de fournir les moyens d'accès nécessaires à mettre en oeuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes…) et d'en définir les conditions d'utilisation.
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage
- de désigner un accompagnateur ayant connaissance des lieux et des procédures spécifiques s'y attachant
- d'informer les occupants et les exploitants de la mission de repérage devant être réalisée et de les évacuer le cas échéant

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Procédures de quantification de matériaux contenant de l'amiante :

Le mesurage permettant la quantification des matériaux et produits contenant de l'amiante, issu de l'obligation réglementaire de l'arrêté du 16 juillet 2019, n'est réalisé que sur les parties visibles et accessibles lors du repérage. Il est estimatif et ne préjuge pas des parties masquées dans les éléments structurels du bâtiment. La quantification sera indiquée en surface, en mètre linéaire ou en unité.

Date du repérage : 22/06/2022

Liste des écarts, adjonctions ou suppressions d'information de la norme :

Dans un souci de ne pas alourdir le rapport et d'en faciliter sa compréhension et sa lecture, l'accréditation COFRAC du laboratoire ayant réalisé l'analyse de nos prélèvements et son annexe technique ne sont pas annexés au présent rapport. Ces documents sont consultables et transmis sur demande auprès de votre interlocuteur en agence.

Informations sur les prélèvements :

A - Motifs qui ont pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements tel qu'indiqué en Annexe 1 de la norme NFX 46-020 pour chacun des matériaux et produits repérés :

Néant

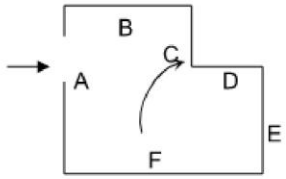
B - Informations sur toutes les conditions existantes susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des sondages (environnement du matériau, contamination éventuelle,...) :

Néant

C - Informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle...) :

Néant

Sens du repérage pour évaluer un local :



G Rapports précédents

Aucun

H Résultats détaillés du repérage

Liste des locaux visités/non visités et justification

Nom	Etage	Visité	Justification
Extérieur		Oui	
P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	RDC	Oui	
Local technique	RDC	Oui	

Description des revêtements en place au jour de la visite

Localisation	Élement	Matériaux ou produits
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Sol	Bois
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Sol - Dalle de plancher technique	Sol PVC
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Mur - Soubassement	Lambris bois
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Murs	Colle et revêtement mural
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Poteaux - Habillage	Lambris bois

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, sur décision de l'opérateur

Aucun

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, après analyse

Aucun

La liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas

Localisation	Élement	Matériaux ou produits	Critère de décision	Réf. Prél.
RDC > Local technique	Gaine de ventilation	Joints d'étanchéité Noire	Résultat d'analyse	P008

RDC > Local technique	Gaine de ventilation	Carolifuges (tresses, coquilles, matelas...)	Résultat d'analyse	P009
RDC > Local technique	Gaine de ventilation	Joints d'étanchéité Gris	Résultat d'analyse	P010
RDC > Local technique	Gaine de ventilation	Joints d'étanchéité Beige	Résultat d'analyse	P011
RDC > Local technique	Murs	Bandes calicot	Résultat d'analyse	P012
	Murs	Enduit de jointement des plaques de plâtre	Résultat d'analyse	P012
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Sol	Colles et joints de carrelage JFV 2476 - Rapport 21D054 - INDICE 0	Document consulté	
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Pied - Plancher technique	Colles non bitumineuses	Résultat d'analyse	P001, P002
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Sol - Dalle de plancher technique	Panneaux et plaques / Colle et Métal	Résultat d'analyse	P003
	Sol - Dalle de plancher technique	Sol PVC	Résultat d'analyse	P003
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Murs	Bandes calicot	Résultat d'analyse	P004, P005
	Murs	Colle et revêtement mural	Résultat d'analyse	P004, P005
	Murs	Enduit de jointement des plaques de plâtre	Résultat d'analyse	P004, P005
RDC > P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité	Poteaux	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	Résultat d'analyse	P006, P007

Liste des matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante

Aucun

I Déroulement du repérage

Eléments complémentaires au repérage

Présence de mobilier ou d'activité pendant le repérage ?	☑
Les plans du bâtiment ont-ils été fournis ?	☑
Le programme précis des travaux a t-il été transmis ?	☐
D'autres documents ont-ils été remis ?	☐
Commentaire Demande du donneur d'ordre de complément du rapport 21D054 - Indice 0 sur élément ciblé avec l'accompagnateur	

J Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 Fiches d'identification et de cotation

Prélèvement	P001
Pièce	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité
Localisation	Pied - Plancher technique
Matériaux	Colles non bitumineuses
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P002
Pièce	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité
Localisation	Pied - Plancher technique
Matériaux	Colles non bitumineuses
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P003
Pièce	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité
Localisation	Sol - Dalle de plancher technique
Matériaux	Panneaux et plaques / Colle et Métal, Sol PVC
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P004
Pièce	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité
Localisation	Murs
Matériaux	Bandes calicot, Colle et revêtement mural, Enduit de jointement des plaques de plâtre
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P005
Pièce	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité
Localisation	Murs
Matériaux	Bandes calicot, Colle et revêtement mural, Enduit de jointement des plaques de plâtre
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P006
Pièce	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité
Localisation	Poteaux
Matériaux	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P007
Pièce	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité
Localisation	Poteaux
Matériaux	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P008
Pièce	RDC - Local technique
Localisation	Gaine de ventilation
Matériaux	Joints d'étanchéité Noire
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P009
Pièce	RDC - Local technique
Localisation	Gaine de ventilation
Matériaux	Carolifuges (tresses, coquilles, matelas...)
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P010
Pièce	RDC - Local technique
Localisation	Gaine de ventilation
Matériaux	Joints d'étanchéité Gris
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



Prélèvement	P011
Pièce	RDC - Local technique
Localisation	Gaine de ventilation
Matériaux	Joints d'étanchéité Beige
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	

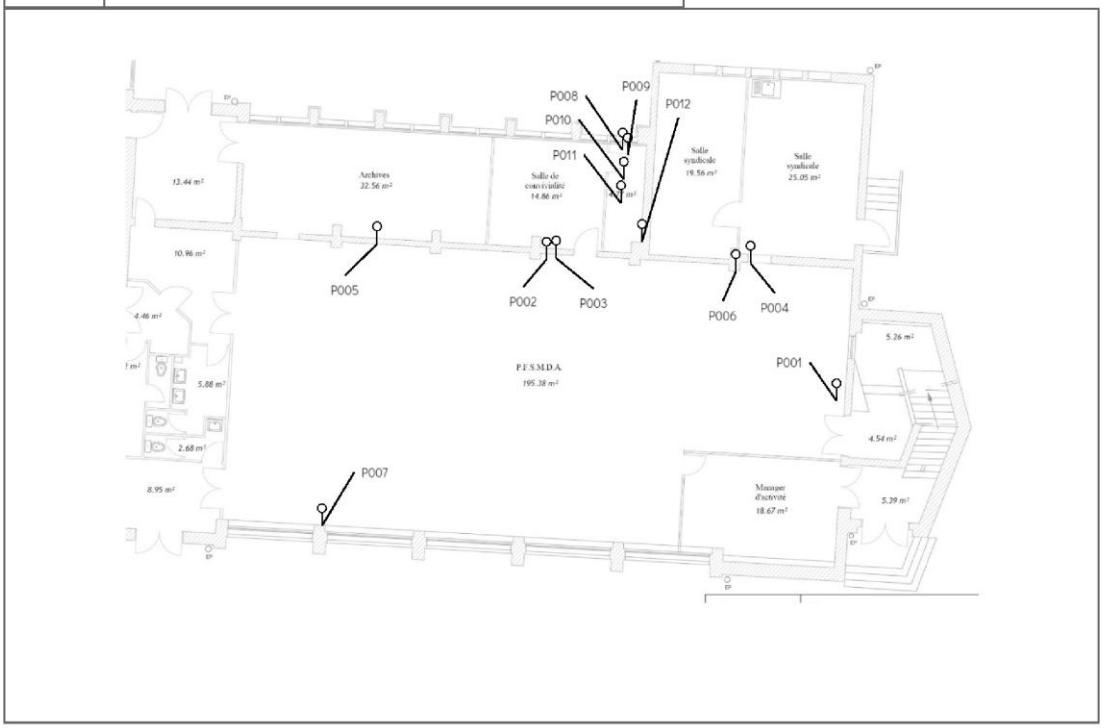


Prélèvement	P012
Pièce	RDC - Local technique
Localisation	Murs
Matériaux	Bandes calicot, Enduit de jointement des plaques de plâtre
Date	1 juillet 2022
Résultat	Absence d'amiante
Commentaire	



ANNEXE 2 Croquis

Planche de repérage usuel RDC		1/1
Référence	AMITRAV-D9214239-2201	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / SYLVAIN DEHEDIN	
Adresse	1 B Place Saint Taurin - Aile chapelle saint taurin 27000 EVREUX	



1/1 Liste des élements - Planche de repérage usuel - RDC

Prélèvements

P001 **P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Pied - Plancher technique** Colles non bitumineuses	**P002** **P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Pied - Plancher technique** Colles non bitumineuses	**P003** **P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Sol - Dalle de plancher technique** Panneaux et plaques, Sol PVC
P004 **P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Murs** Bandes calicot, Colle et revêtement mural, Enduit de jointement des plaques de plâtre	**P005** **P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Murs** Bandes calicot, Colle et revêtement mural, Enduit de jointement des plaques de plâtre	**P006** **P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Poteaux** Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
P007 **P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Poteaux** Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	**P008** **Local technique Gaine de ventilation** Joints d'étanchéité	**P009** **Local technique Gaine de ventilation** Carolifuges (tresses, coquilles, matelas...)
P010 **Local technique Gaine de ventilation** Joints d'étanchéité	**P011** **Local technique Gaine de ventilation** Joints d'étanchéité	**P012** **Local technique Murs** Bandes calicot, Enduit de jointement des plaques de plâtre

ANNEXE 3 PV d'analyses

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 1/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332446

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	001	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Colles non bitumineuses		
Localisation :	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité - Pied - Plancher technique		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22
Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	souple	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 1 / 12

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 2/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332447

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	002	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Colles non bitumineuses		
Localisation :	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité - Pied - Plancher technique		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE

Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	souple	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 3/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332448

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	003	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Sol - PVC - Panneaux et plaques / Colle et Métal		
Localisation :	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité - Sol - Dalle de plancher technique		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22
Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	fibreux	gris	MET	1	2	Non détecté
Couche 2	matériau	semi-dur	jaune				
Couches indissociables :		1&2					

Motif d'indissociabilité : Quantité insuffisante d'une ou plusieurs couches fournies pour analyse séparée.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne



L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 3 / 12

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 4/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332449

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	004	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Bandes calicot - Enduit de jointement des plaques de plâtre - Colle et revêtement mural		
Localisation :	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité - Murs		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2	papier peint enduit	souple pulvérulent	gris beige	MET	1	2	Non détecté
Couches indissociables :		1&2					

Motif d'indissociabilité : Quantité insuffisante d'une ou plusieurs couches fournies pour analyse séparée.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 5/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332450

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	005	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Bandes calicot - Enduit de jointement des plaques de plâtre - Colle et revêtement mural		
Localisation :	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité - Murs		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2	papier peint enduit	souple pulvérulent	jaune beige	MET	1	2	Non détecté
Couches indissociables :		1&2					

Motif d'indissociabilité : Quantité insuffisante d'une ou plusieurs couches fournies pour analyse séparée.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 6/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332451

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	006	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)		
Localisation :	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité - Poteaux		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	enduit	dur	beige	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 7/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332452

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	007	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)		
Localisation :	RDC - P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité - Poteaux		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	enduit	dur	beige	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 8/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332453

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	008	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Joints d'étanchéité Noire		
Localisation :	RDC - Local technique - Gaine de ventilation		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	joint	souple	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 9/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332454

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	009	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)		
Localisation :	RDC - Local technique - Gaine de ventilation		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2	matériau matériau	souple/fibreux pulvérulent	jaune gris	MET	1	2	Non détecté
Couches indissociables :		1&2					
Couche(s) non analysée(s) :		aluminium					

Motif d'indissociabilité : Quantité insuffisante d'une ou plusieurs couches fournies pour analyse séparée.
Motif de couche(s) non analysée(s) : Matériau(x) non susceptible(s) de contenir de l'amiante.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 10/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332455

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	010	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Joints d'étanchéité Gris		
Localisation :	RDC - Local technique - Gaine de ventilation		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	joint	souple	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 11/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

ECHANTILLON N° 1332456

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	011	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Joints d'étanchéité Beige		
Localisation :	RDC - Local technique - Gaine de ventilation		

ANALYSE(S)

Statut de l'échantillon : Non conforme, quantité d'échantillon insuffisante pour archivage et contre analyse éventuelle.
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	joint	pulvérulent	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

PV_D9214239-2201_001 a 012.pdf 12/12

DEKRA prélèvements & analyses

DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-6696

D9214239-2201
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE
1 B PLACE SAINT TAURIN - AILE
CHAPELLE SAINT TAURIN
27000 EVREUX

DEKRA INDUSTRIAL
CTRE BASSE NORMANDIE
8 BIS RUE DANIEL MAYER
37100 TOURS
A l'attention de Jacques MARTIN

Rapport d'essai N° 1432873 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 12

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1332457

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SYLVAIN DEHEDIN	Transporté par :	Chronopost
Réceptionné par :	Sophie BRETON	Le :	28/06/22
Référence de l'échantillon :	012	Date de prélèvement :	22/06/22
Description de l'échantillon :	Bandes calicot - Enduit de jointement des plaques de plâtre		
Localisation :	RDC - Local technqiue - Murs		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Villebon sur Yvette
Date d'analyse : 30/06/22 Par : DPA/Véronique FRAGNON

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Methode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1 Couche 2	papier peint enduit	souple pulvérulent	marron beige	MET	1	2	Non détecté
Couches indissociables :	1&2						

Motif d'indissociabilité : Quantité insuffisante d'une ou plusieurs couches fournies pour analyse séparée.
Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 30/06/22
Par DPA/Véronique FRAGNON
Technicienne

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

ANNEXE 4 Recommandations générales de sécurité

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29- 5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction…). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les ravaux sont réalisés, c'est-à- dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants…) et les déchets issus du nettoyage (chiffon…) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de- France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de- France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 5 Certificat de qualification



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Sylvain DEHEDIN

est titulaire du certificat de compétences N°**DTI2221** pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	31/01/2018	30/01/2023
- Diagnostic amiante sans mention	31/01/2018	30/01/2023
- Diagnostic amiante avec mention	31/01/2018	30/01/2023
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	26/06/2018	25/06/2023
- Diagnostic de performance énergétique	01/03/2018	28/02/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	04/02/2018	03/02/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	28/05/2018	27/05/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

DEKRA Certification SAS 5 avenue Garlande 92220 Bagneux France

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 27/06/2018

Diagnostiqueur immobilier certifié

Numéro d'accréditation : 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses définies dans les Conditions Générales peuvent rendre ce certificat invalide

Seule la version originale du certificat, avec bande argentée à gauche, fait foi

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

ANNEXE 6 Attestations d'assurance et sur l'honneur

XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE 2022
« Diagnostics Amiante »

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), atteste que la société :

DEKRA Industrial SAS
P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill – CS 70308
87008 LIMOGES Cedex

a souscrit le contrat d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE n° FR00019980LI** auprès de notre société et couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers dans le cadre de ses activités garanties au titre de ce contrat.

Les activités garanties par ces contrats sont notamment les suivantes :

Mission « Diagnostics de présence d'amiante dans les bâtiments, assistance technique amiante, mesures d'empoussièrement d'amiante, coordination SPS lors de chantiers de désamiantage », Conseils et accompagnement Amiante, Stratégies de Prélèvements, Prélèvements et Analyses de tout type de matériaux, air, sols, boues, Rapports d'analyse, Surveillance de l'air sur le lieu du travail, Logiciels de suivi des analyses et des données de chantier

Les sommes assurées au titre de ces deux contrats sont les suivantes :

RESPONSABILITE CIVILE IMPUTABLE AUX « MISSIONS » (RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE) :

Dommages Immatériels Non Consécutifs : **4 000 000 Euros** par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

Validité de cette attestation :

La validité de la présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Cette attestation est valable du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation de la police en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par le Contrat.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France - Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com
XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927. Directors: B.R.P.Joseph (UK), X.Veyry (FR) , P. Wilson (UK), D. Palic-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, D02 VK30, Dublin 2, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), atteste que la société :

DEKRA Industrial SAS
P.A Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill
CS 70308– 87008
LIMOGES Cedex

a souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE** n° **FR00019980LI** couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre des activités couvertes au titre de ce contrat.

Les activités garanties par ce contrat sont les suivantes :

- Bureau de contrôle, contrôleur technique, dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, les navires notamment pour la délivrance de certificats sanitaires, et y compris leurs implications sur l'environnement.
- Conseils et accompagnement amiante et plomb, Stratégie de Prélèvements, Prélèvements et Analyses de tout type de matériaux, air, sols, boues, Rapports d'analyses Surveillance de l'air sur le lieu du travail, Logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.
- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité-santé, mines et carrières.
- Coordinateur « sécurité protection de la santé », coordination SSI, examinateur « qualitel », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments et des réseaux aérauliques.
- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.
- Etudes, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets).
- Missions d'assistance à maitrise d'ouvrage, de maitrise d'ouvrage déléguée, et missions Amose selon les articles 5 et 6 de l'Ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018.
- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.
- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.
- **A l'exclusion de toute opération, mission et prestation de maîtrise d'œuvre,** sauf celles très occasionnelles, et sauf celles de maitrise d'œuvre et de bureau d'études techniques pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissement desservant des bâtiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités locales et celles de maitrise d'œuvre en installations thermiques et climatiques.
- ***A l'exclusion de toutes activités ou dommages liés à la présence d'amiante.***

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France - Telephone: +33 1 56 92 80 00 **axaxl.com**
XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Administrateurs: P.R.Bradbrook (UK), J.R.Harris (UK), B.R.P.Joseph (UK), Y.Slattery, P. Wilson (UK), D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne

1/2

XL Insurance

MONTANT DES GARANTIES

- **RESPONSABILITÉ CIVILE NON IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » (RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE)**

Pour l'ensemble des dommages	15.000.000 euros par sinistre dont : • atteintes à l'environnement : 1.525.000 euros par sinistre et année d'assurance, ce montant comprenant également les dommages matériels et immatériels • pour l'ensemble des dommages matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs : 15.000.000 euros par sinistre dont 1.525.000 euros par sinistre pour les dommages immatériels non consécutif • Faute inexcusable de l'Employeur en France : 7 500 000 Euros pour l'ensemble des sinistres imputables à une même année d'assurance.

- **RESPONSABILITÉ CIVILE IMPUTABLE AUX « FOURNITURES » RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

Pour l'ensemble des dommages	15.000.000 euros par sinistre et année d'assurance dont : • 6.000.000 euros par sinistre et année d'assurance pour l'ensemble des dommages suivants : dommages immatériels non consécutifs et dommages de même nature que ceux visés aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et dont sont responsables le maitre d'œuvre et le bureau d'études techniques réputés constructeurs (en application de l'article 1792-1 1° du Code civil) ou le contrôleur technique (tel que défini à l'article L111-23 du Code de la construction et de l'habitation) pour les ouvrages listés à l'Article L243-1-1 du Code des assurances.

Territorialité : Monde entier sauf USA-Canada

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

Cette attestation est valable du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation du contrat, en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par le contrat.

La validité de la présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'assureurs agréés dans la nation considérée.

Fait à Paris, le 13 janvier 2022

XL Insurance

XL Insurance Company SE, 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 Paris, France - Telephone: +33 1 56 92 80 00 axax
XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie). XL Insurance Company SE, Succursale française : 61 rue Mstislav Rostropovitch 75017 P 419 408 927.
Administrateurs: P.R.Bradbrook (UK), J.R.Harris (UK), B.R.P.Joseph (UK), Y.Slattery, P. Wilson (UK), D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH – 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL : 8 ST STEPHEN'S GREEN – DUBLIN (IRLANDE)
REPRESENTEE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° 13 004 968)

2/2

DEKRA

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. **Nicolas BOUVIER agissant en qualité de représentant légal de la société DEKRA France** inscrite sous le numéro SIREN 411 768 831 RCS. Nanterre **laquelle est Présidente de la Société DEKRA Industrial**, Société par actions simplifiée au capital social de 25 060 000 € ayant son siège social à LIMOGES (87000) - Parc d'activité de Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS Limoges, déclare sur l'honneur que :

La société **DEKRA Industrial** susvisée pour l'établissement des rapports et constats définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L 271-4 ainsi qu'à l'article L 126-26 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du même code et qu'elle:

- dispose des moyens en matériel et en personne appropriés,
- emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du code de la construction t de l'habitation,
- est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- n'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli au PLESSIS ROBINSON, le 03 janvier 2022

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour DEKRA Industrial
Nicolas BOUVIER représentant DEKRA France
La Présidente

ANNEXE 7 Autres documents

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 1/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX
N° 21D054 - Indice 0 AILE CHAPELLE SAINT TAURIN
Dans un immeuble bâti, conformément à

- Norme NF X46-020 d'août 2017
- Décret 2017-899 du 9 mai 2017 (liste C)
- Arrêté du 16 juillet 2019

IDENTIFICATION DU BÂTIMENT
CPAM ÉVREUX AILE CHAPELLE SAINT TAURIN 1 bis place Saint Taurin 27030 - ÉVREUX
PROPRIÉTAIRE
CPAM de l'EURE 1 bis place Saint Taurin 27030 - ÉVREUX
RÉFÉRENCE DES TRAVAUX
Devis 21d055 actualisé ATEK Conseil



Date :	Nom :	Visa :
30/04/2021	J-F VALLE DTI 2597	

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Page 1 sur 31

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 2/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Sommaire

1.CONCLUSION DU RAPPORT 2
2.PÉRIMÈTRE DE LA MISSION 3
3.DATE INSPECTION SUR SITE 3
4.IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE 3
5.IDENTIFICATION DES INTERVENANTS 3
6.MISSION REPÉRAGE AMIANTE DÉJÀ RÉALISÉE SUR LA ZONE 3
7.PARTIES DE LOGEMENT VISITÉES (DANS PÉRIMÈTRE TRAVAUX) 4
8.PARTIES DE LOGEMENT NON VISITÉES (DANS PÉRIMÈTRE TRAVAUX) 4
9.LISTE DES MATÉRIAUX INSPECTÉS (DANS PÉRIMÈTRE TRAVAUX) 5
10.LISTE DES PRÉLÈVEMENTS & RÉSULTAT ANALYSE 15
11.MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE APRÉS ANALYSE 16
12.MATÉRIAUX NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRÉS ANALYSE 17
13.CROQUIS 21
14.ATTESTATION D'ASSURANCE 23
15.CERTIFICAT DE COMPÉTENCE 25
16.INFORMATIONS GÉNÉRALES 26
17.ATTESTATION SUR L'HONNEUR 26
18.RAPPORT D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS 27

1. CONCLUSION DU RAPPORT

CONCLUSIONS

Sur la base de la demande de travaux, il a été repéré des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Après analyse, les matériaux prélevés suivants contiennent de l'amiante :
- Enduit peinture + enduit plâtre + enduit de lissage sur Plafond béton : Sortie de secours
- Bande calicot + enduit peinture + enduit plâtre sur Cloison Plaque de plâtre : Vestiaire

REMARQUES

Les habillages des poteaux béton ainsi que les habillages bas des murs en lambris bois présents dans la zone PFSMDA n'ont pas pu être investigués en raison de la présence de personnel de la CPAM et des sondages destructifs nécessaires. Des investigations complémentaires devront être réalisées si les travaux prévus devaient impacter ces matériaux.

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 3/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

2. PÉRIMÊTRE DE LA MISSION

Réalisation d'un repérage amiante avant travaux

3. DATE INSPECTION SUR SITE

Date d'Inspection sur site	19/04/2021

4. IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Dénomination	CPAM EVREUX - Service Généraux
Adresse	1 bis place Saint Taurin 27030 - ÉVREUX
Désignation	Aile Chapelle Saint-Taurin
Date permis de construire	1962

5. IDENTIFICATION DES INTERVENANTS

Commanditaire et son représentant	CPAM de l'EURE, Mme. GUERBETTE
N° Bon de Travail & Date	Commande N° 20210115 Actualisée du 19/04/2021
Opérateur et N° Accréditation	M. Jean-François VALLE - DTI 2597
Laboratoire et N° COFRAC	EUROFINS Accréditation N° 1-1935
Accompagnateur	M. Dominique OLIVIER

6. MISSION REPÉRAGE AMIANTE DÉJÀ RÉALISÉE SUR LA ZONE

Date	Organisme	N° Dossier	Mission	Principales Conclusions
/	/	/	/	/

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 4/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

7. PARTIES DE LOGEMENT VISITÉES (DANS PÉRIMÈTRE TRAVAUX)

Niveau	Localisation
RDC	Aile Chapelle Saint Taurin

8. PARTIES DE LOGEMENT NON VISITÉES (DANS PÉRIMÈTRE TRAVAUX)

Niveau	Dénomination	Motif
/	/	/

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 5/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

9. LISTE DES MATÉRIAUX INSPECTÉS (DANS PÉRIMÈTRE TRAVAUX)

Réserves (en l'absence de leurs levées, tous les produits et matériaux liés à ces réserves devront être considérées comme susceptibles de contenir des fibres d'amiante)

-Ce diagnostic amiante se limite aux matériaux et produits directement impactés par le programme de travaux. Les équipements (radiateurs, chaudière, sous-station...) sont exclus de la présente mission, mais doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, notamment lors d'opérations de maintenance ou de retrait
-Dans le cadre de travaux de rénovation ou de démolition différents de ceux énoncés dans la conclusion du présent rapport, un nouveau repérage devra être réalisé après évacuation définitive du bien immobilier, enlèvement des mobiliers et consignation des réseaux (gaz, eau, électricité). Il conviendra entre autres de procéder à des investigations supplémentaires (plénums, gaines techniques, cloison, éléments de façade, gaines maçonnées et joints).

Référentiel de la mission :

- Décret n°2011-629 du 03 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Norme NF X 46-020 d'août 2017 pour les parties pertinentes de la norme (contenu, méthodologie et modalités de réalisation des missions de repérage d'amiante dans les immeubles bâtis prévu par la réglementation)
- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 6/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Tableau A.1 (1 sur 9)

Programme de repérage			sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	II	III	IV	V	VI
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités					
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	P	1 sondage par tranche de 500 m² jusqu'à 1 000 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 1 000 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Plaques en matériaux bitumineux	P			A
	Revêtements anti condensation sous bac acier	M			A (2)
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
	Ardoises en fibro ciment	P			
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)	P			A
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Conduits d'eaux pluviales	P			
	Garnissage des joints de dilatation	M	1 sondage sur chaque élément par ZPSO	1 sondage sur chaque élément par partie de ZPSO	A
	Joints de dilatation	M			A (2)
	Couvre-joints	P			
	Tresses d'étanchéité à l'air	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mitres, costières, etc.)	P			
	Jonctions bitumineuses	M			A
	Solins en fibre ciment	P			
	Colle des solins en fibre ciment	M			A
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Isolants fibreux en sous toiture	P			
	Flocages, enduits projetés	M			A
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi indépendance, pare-vapeur	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)	P			A (2)
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	M			A(2)
	Colles, produits d'accrochage	M			A (2)
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux...)	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	M			A (2)
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P			

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 7/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Tableau A.1 (2 sur 9)

Programme de repérage			Sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	II	III	IV	V	VI
2 - Parois verticales extérieures et Façades					
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Ardoises composites hors fibro ciment	P			A
	Ardoises en fibro ciment	P			
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
	Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures)	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
	Peintures des bardages métalliques	M			
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
	Carton-amiante	M			A
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M			A (2)
	Peintures sur béton	M			A (2)
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
	Colles et joints (faience, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire	P			
	Garnissage des joints de dilatation	M	1 sondage sur chaque élément par ZPSO	1 sondage sur chaque élément par partie de ZPSO	A
	Joints de dilatation	M			A (2)
	Couvre-joints	P			
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M	1 sondage par type et par façade	1 sondage par type et par façade	A (2)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P			A (2)
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P			
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)	P			
	Peintures décoratives	M			A
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	P			
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches	P			

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 8/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Tableau A.1 (3 sur 9)

Programme de repérage			sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	II	III	IV	V	VI
3 - Parois verticales intérieures					
Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M			A (2)
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions murs/plancher, arêtes…)	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions murs/plancher, arêtes…)	A(2)
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
	Fourreaux (carton, fibres-ciment…)	P			
Poteaux	Flocages	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs	A (2)
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M			A (2)
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions poteaux/poutres, arêtes…)	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions poteaux/poutres, arêtes…)	A (2)
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Distinguer les poteaux périphériques et intérieurs	A
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich…), coffrages perdus	P			

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 9/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Tableau A.1 (4 sur 9)

Programme de repérage			sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	II	III	IV	V	VI
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m²par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M			A (2)
	Flocages	M			A (2)
	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M			A (2)
	Bandes calicot	M			A (2)
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M			A (2)
	Sous couches des tissus muraux	P			
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac	M			
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
Gaines et coffres verticaux	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M			A (2)
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions parois/plancher arêtes…)	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum) Prêter attention aux jonctions et angles d'éléments constructifs (jonctions parois/plancher arêtes…)	A (2)
	Bandes calicot,	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m²par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M			A (2)
	Panneaux (fibres-ciment, …)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P			
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris occulus, et sur serrurerie)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type par ZPSO	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakelite	P			
	Isolants intérieurs des portes	P			
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P			
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	M			A (2)
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, …)	M			A (2)
	Revêtements bitumineux	M			A (2)
	Peintures intumescentes	M			A (2)

Tableau A.1 (5 sur 9)

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 10/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Programme de repérage			sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	I	III	IV	V	VI
4 - Plafonds et faux plafonds					
Plafonds	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m²de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A(2)
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M			A(2)
	Panneaux collés vissés ou cloués	P			
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Bandes calicot	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre	M			A
	Sous couches des tissus muraux	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m²au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Peintures intumescentes	M			A
	Revêtements bitumineux	M			A
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)	M			A
	Résines	M			A
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M			A(2)
Poutres et charpentes	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A(2)
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M			A(2)
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich)	P			
	Peintures intumescentes	M			A
	Revêtements bitumineux	M			A
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes…)	M			A
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
Gaines et coffres horizontaux	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A(2)
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M			A(2)
	Bandes calicot	P			A
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M			A
	Panneaux (fibres-ciment, …)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	M			A
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m²de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P			A
	Pare vapeur	P			
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P			
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
Suspentes et contrevents	Flocages	M	1 sondage par tranche de 100 m²jusqu'à 300 m²de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A(2)
	Protections en plâtre	M			A
	Peintures intumescentes	M			A

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 11/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Tableau A.1 (6 sur 9)

Programme de repérage			sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	II	III	IV	V	VI
5 - Planchers et planchers techniques					
Revêtements de sols	Dalles de sol	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A
	Nez de marche	P	Sans objet	1 sondage toutes les 5 volées	
	Dalles moquettes avec entrecouche noire	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A(2)
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A(2)
	Colles bitumineuses	M			
	Colles non bitumineuses	M			
	Moquette	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A(2)
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P			
	Peintures de sol	M			
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A(2)
	Revêtements de sols sportifs	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A(2)
	Joints de dilatation et d'assemblage	P		1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A(2)
	Joints de cantonnement sur faux planchers	P	1 sondage par tranche de 100m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A(2)
	Enduit de cuvelage	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A(2)
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment	M		1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Tableau A.1 (7 sur 9)

Programme de repérage			sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	I I	III	IV	V	VI
6 - Conduits et accessoires intérieurs					
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	M	1 sondage tous les 50 ml pour chaque circuit, chaque diamètre par ZPSO Tenir compte des branchements, piquages, changements de direction	au moins 1 sondage tous les 50 ml pour chaque circuit, chaque diamètre et chaque partie de ZPSO Tenir compte des branchements, piquages, changements de direction	
	Matelas	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage	M	1 sondage tous les 50 ml pour chaque circuit, chaque diamètre par ZPSO Tenir compte des branchements, piquages, changements de direction	au moins 1 sondage tous les 50 ml pour chaque circuit, chaque diamètre et chaque partie de ZPSO Tenir compte des branchements, piquages, changements de direction	
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M	1 sondage à chaque circuit	au moins 1 sondage à chaque circuit	
	Rubans adhésifs	P			
	Mastics	M			A
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P	1 sondage à chaque circuit, chaque diamètre	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P			A
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu	P	1 sondage sur chaque type de câble	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	A
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)	P	1 sondage sur chaque type de clapet ou volet	1 sondage sur chaque type de clapet ou volet	
	Volets coupe-feu y compris ossature	P			
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu	M	au moins 1 sondage à chaque circuit, chaque diamètre	au moins 1 sondage à chaque circuit, chaque diamètre et chaque partie de ZPSO	
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment	P	1 sondage sur chaque colonne	1 sondage sur chaque colonne	
	Joints d'étanchéité des trappes	M			

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 13/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Tableau A.1 (8 sur 9)

Programme de repérage			sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	II	III	IV	V	VI
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques					
Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	
	Panneaux des cloisons palières	P			
parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques…)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	A
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)	P			
	Isolants	P	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² par ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m²	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
	Colles	M			
	Joints	P	Au moins 1 sondage par type de joint	Au moins 1 sondage par type de joint	
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs	P	1 sondage par machinerie	1 sondage par machinerie	
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits…	P	Au moins 1 sondage par type d'élément	Au moins 1 sondage par type d'élément	
	Tresses	P	1 sondage par machinerie	1 sondage par machinerie	A
	Joints plats	P	Au moins 1 sondage par type de joint	Au moins 1 sondage par type de joint	
8 - Équipements divers et accessoires					
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages	M	1 sondage sur chaque type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
	Bourres	M			
	Tresses	M			A
	Calorifugeages	M			
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides	M			
	Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.)	M			A
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques	P			
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés	P	1 sondage sur chaque type	1 sondage sur chaque type	A
	Tresses des diffuseurs	M			A
fusibles à broche	Carton, tresse	P			
canalisations électriques préfabriquées	Isolants	P			
Coffres-forts	Portes et parois	P			
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	P			A
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment	P			

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 14/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

Tableau A.1 (9 sur 9)

Programme de repérage			sondages		Résultat d'analyse (A)
Ouvrages ou Composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou produit	ZPSO continue	ZPSO discontinue	
I	II	III	IV	V	VI
9 - Fondations et soubassements					
Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A (2)
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation	M	1 sondage sur chaque élément par ZPSO	1 sondage sur chaque élément par partie de ZPSO	A
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers					
Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres-ciment	P	1 sondage à chaque circuit, chaque diamètre	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO	
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	M	1 sondage par tranche de 100 m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	A
Espaces sportifs	Revêtements de sols	P	1 sondage par tranche de 100m² jusqu'à 300 m² de ZPSO 1 sondage supplémentaire par tranche de 300 m² au-delà	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures...)	P	1 sondage par tranche de 5 éléments du même type	1 sondage toutes les 5 parties de ZPSO (2 sondages minimum)	

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 15/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

10. LISTE DES PRÉLÈVEMENTS & RÉSULTAT ANALYSE

N° Échantillon	Matériau	Localisation	Résultat
JFV 2471	Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre	Sortie de Secours	Absence d'amiante
JFV 2472	Colle de carrelage + joint	Sortie de Secours	Absence d'amiante
JFV 2473	Peinture sur tuyaux chauffage	Sortie de Secours	Absence d'amiante
JFV 2474	**Enduit peinture + enduit plâtre + enduit de lissage sur Plafond béton**	**Sortie de Secours**	**Présence d'amiante**
JFV 2475	Nez de marche ciment	Sortie de Secours	Absence d'amiante
JFV 2476	Colle de carrelage sur chappe	Vestiaire	Absence d'amiante
JFV 2477	**Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre**	**Vestiaire**	**Présence d'amiante**
JFV 2478	Faux-plafond décor	Plateau d'appel PFS	Absence d'amiante
JFV 2479	Colle de carrelage sur chappe	Pôle relax	Absence d'amiante
JFV 2480	Plâtre + filasse sur suspente plafond staff	SAS Entrée	Absence d'amiante
JFV 2481	Barrette assemblage Faux-plafond 20x20	Sanitaires	Absence d'amiante
JFV 2482	Colle de plinthe	Pôle relax	Absence d'amiante
JFV 2483	Colle de carrelage sur chappe	SAS Entrée	Absence d'amiante
JFV 2484	Faux-plafond 20x20	Sanitaires	Absence d'amiante
JFV 2485	Colle de faïence	Sanitaires	Absence d'amiante
JFV 2486	Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre	Sanitaires	Absence d'amiante
JFV 2487	Colle de plinthe	Sortie Cour intérieure	Absence d'amiante

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 16/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

11. MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE APRÉS ANALYSE

N° Echantillon :	JFV 2474
Matériau identifié :	Enduit peinture + enduit plâtre + enduit de lissage sur Plafond béton
Local ou zone homogène :	Sortie de Secours
Présence d'amiante :	Présence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2477
Matériau identifié :	Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre
Local ou zone homogène :	Vestiaire
Présence d'amiante :	Présence d'amiante



SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 17/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

12. MATÉRIAUX NE CONTENANT PAS D'AMIANTE APRÉS ANALYSE

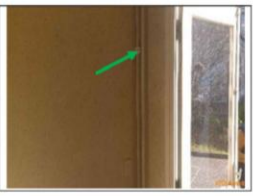
N° Echantillon :	JFV 2471
Matériau identifié :	Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre
Local ou zone homogène :	Sortie de Secours
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2472
Matériau identifié :	Colle de carrelage + joint
Local ou zone homogène :	Sortie de Secours
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2473
Matériau identifié :	Peinture sur tuyaux chauffage
Local ou zone homogène :	Sortie de Secours
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2475
Matériau identifié :	Nez de marche ciment
Local ou zone homogène :	Sortie de Secours
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

N° Echantillon :	JFV 2476
Matériau identifié :	Colle de carrelage sur chappe
Local ou zone homogène :	Vestiaire
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2478
Matériau identifié :	Faux-plafond décor
Local ou zone homogène :	Plateau d'appel PFS
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2479
Matériau identifié :	Colle de carrelage sur chappe
Local ou zone homogène :	Pôle relax
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2480
Matériau identifié :	Plâtre + filasse sur suspente plafond staff
Local ou zone homogène :	SAS entrée
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 19/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

N° Echantillon :	JFV 2481
Matériau identifié :	Barrette assemblage Faux-plafond 20x20
Local ou zone homogène :	Sanitaires
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2482
Matériau identifié :	Colle de plinthe
Local ou zone homogène :	Pôle relax
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2483
Matériau identifié :	Colle de carrelage sur chappe
Local ou zone homogène :	SAS entrée
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



N° Echantillon :	JFV 2484
Matériau identifié :	Faux-plafond 20x20
Local ou zone homogène :	Sanitaires
Présence d'amiante :	Absence d'amiante



SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 20/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

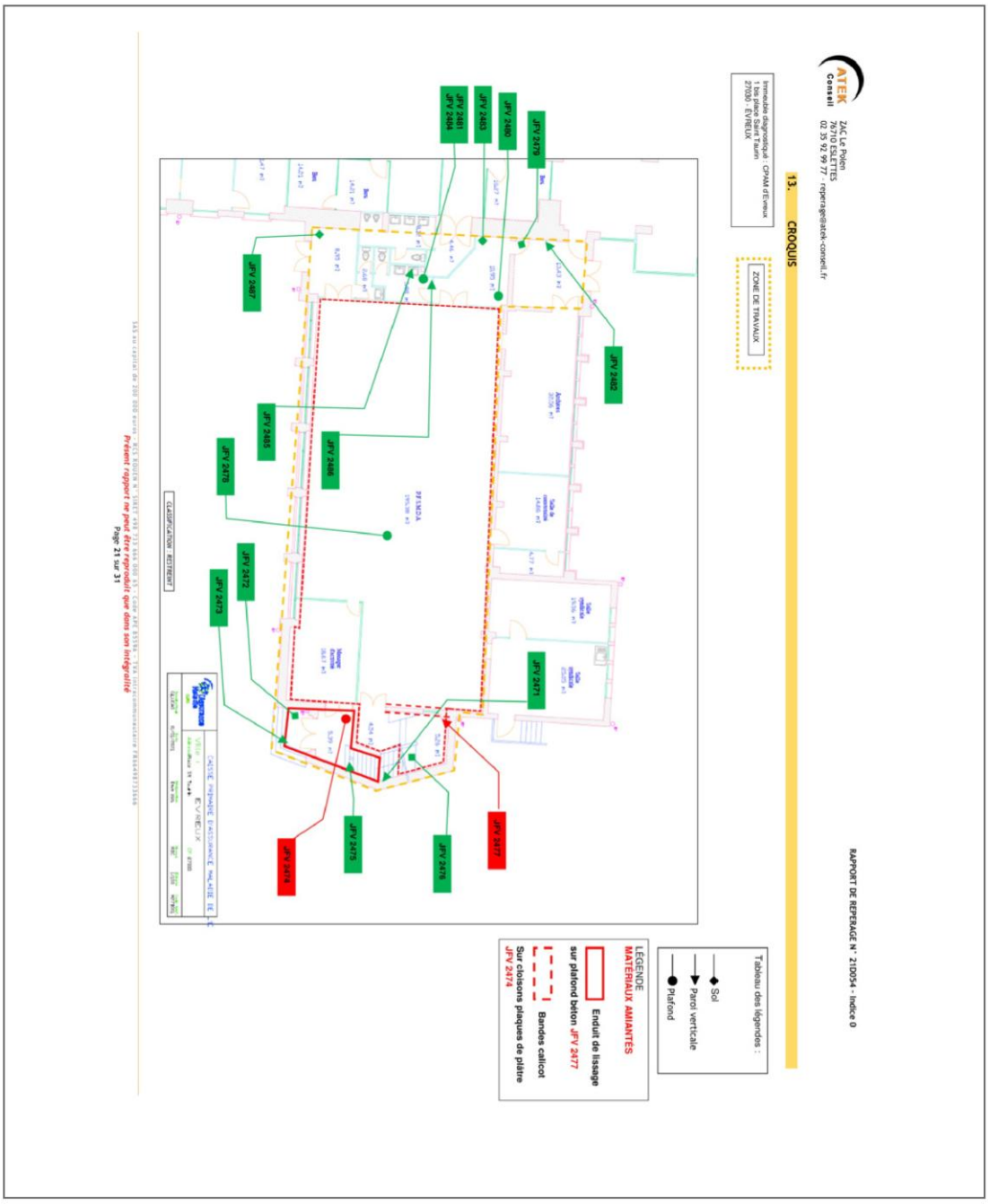
RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

N° Echantillon :	JFV 2485	
Matériau identifié :	Colle de faïence	
Local ou zone homogène :	Sanitaires	
Présence d'amiante :	Absence d'amiante	

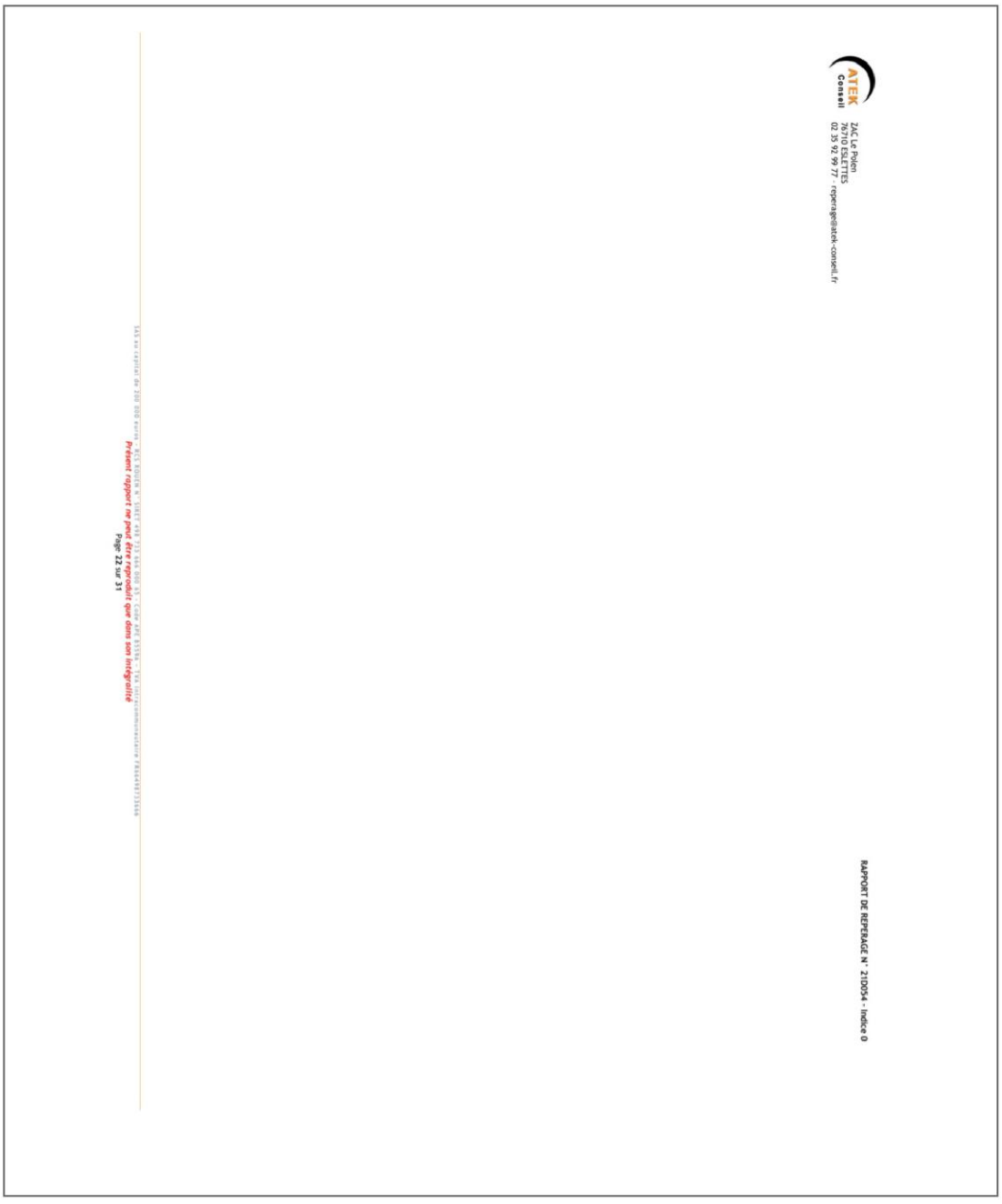
N° Echantillon :	JFV 2486	Photo non disponible
Matériau identifié :	Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre	
Local ou zone homogène :	Sanitaires	
Présence d'amiante :	Absence d'amiante	

N° Echantillon :	JFV 2487	
Matériau identifié :	Colle de plinthe	
Local ou zone homogène :	Sortie Cour intérieure	
Présence d'amiante :	Absence d'amiante	

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666
Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité



21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 22/31



21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 23/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

14. ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Agent Général
M OFFREDIC BRUNO
37 BD VICTOR HUGO BP57
62401 BETHUNE CEDEX
☎ **03 21 57 61 16**
03 21 65 56 38
N°ORIAS **07 015 390 (BRUNO OFFREDIC)**
Site ORIAS **www.orias.fr**

Assurance et Banque

SAS ,ATEK CONSEIL
PARC D ACTIVITES D ESLETTES
76710 ESLETTES

Votre contrat
Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **16/04/2020**

Vos références
Contrat
10456651404
Client
3861021004

Date du courrier
06 avril 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
ATEK CONSEIL

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10456651404** ayant pris effet le **16/04/2020**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Activité 1:
- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Mesure des niveaux d'empoussièrement en fibres d'amiante,
- Ingénierie, conseil et maîtrise d'oeuvre désamiantage et démolition
- Diagnostic amiante avant vente, démolition, et pour réalisation et mise à jour du DTA,
- Emission du constat des risques d'exposition au plomb.

Activité 2:
- Formation au risque "amiante",
- Diagnostics déchets,
- Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 - Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances soumises au TVA - art. 261-C-1°c - sauf pour les garanties jointes par AXA Assistance France Assurances

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 24/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

Vos références
Contrat
1045661404
Client
3861021004

- Diagnostic technique immobilier gaz et électricité.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/04/2021** au **01/04/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

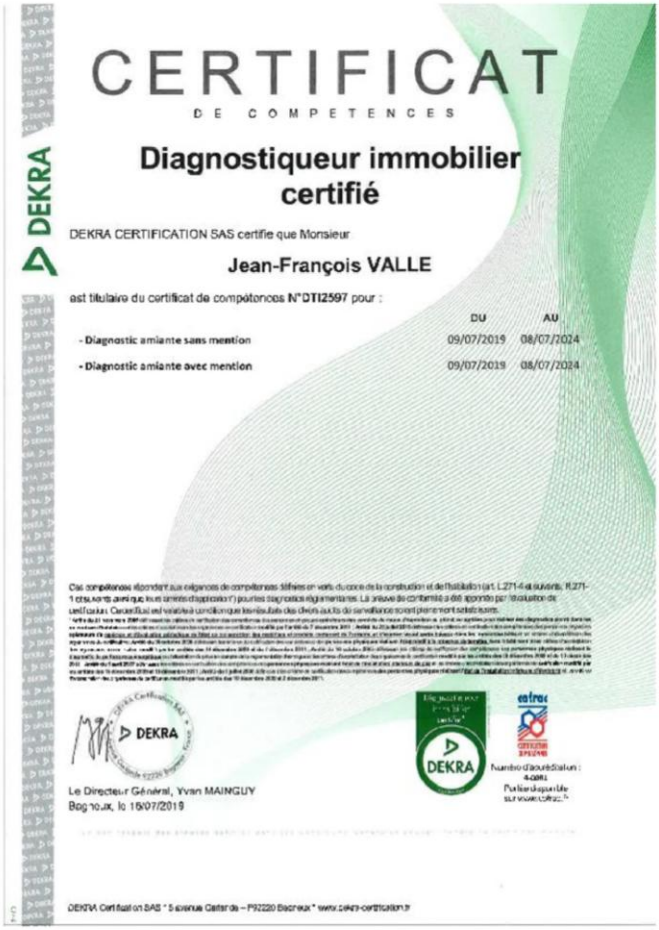
Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 25/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

15. CERTIFICAT DE COMPÉTENCE



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

DEKRA

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Jean-François VALLE

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2597 pour :

	DU	AU
- Diagnostic amiante sans mention	09/07/2019	08/07/2024
- Diagnostic amiante avec mention	09/07/2019	08/07/2024

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-6 et suivants, R.271-1 et suivants) pour les mêmes diagnostics réglementaires. Le niveau de conformité a été apprécié par l'évaluation de certificats. Cependant une vérification ponctuelle lors des dates des divers audits de surveillance n'ont pas permis de satisfaisants.

DEKRA

Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 16/07/2019

DEKRA

Numéro d'accréditation : 4-0261

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Gaston Berger – 92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

16. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Limites de prestations et responsabilités

La mission de la société Atek Conseil se limite aux prestations définies aux conditions particulières et générales du contrat. Cette mission n'est pas une prestation de contrôle au sens de la NF P 03-100. La responsabilité de la société Atek Conseil est celle d'un prestataire de services, assujetti à une obligation de moyen. Elle ne peut être recherchée, dans le cadre de la mission confiée, pour une mauvaise conception ou exécution en fonction de destinations qui ne lui ont pas été signalées ou dont les documents ne lui ont pas été transmis. La responsabilité de la société Atek Conseil ne se substitue pas aux responsabilités incombant au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre, au chef d'établissement ou à l'entreprise de travaux. Cette dernière garde une responsabilité entière sur les mesures relatives à la protection de son personnel.

Clauses d'irréfragabilité et de validité

Le rapport de diagnostic, une fois transmis au donneur d'ordre ne peut être modifié. Toute correction fera l'objet d'un addenda au rapport, rappelant les références de celui-ci et indiquera les errata éventuels ou précisions nécessaires. Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la société Atek Conseil. La reproduction partielle ou intégrale de ce document est interdite, sans l'accord de la société Atek Conseil. Toute utilisation de ce document hors conditions générales et particulières constituerait une contrefaçon portant atteinte aux droits de la société Atek Conseil. Les rapports établis par notre société ne sont pas conservés au-delà d'un délai de 10 ans après la fin de la mission. Il ne peut être fait état, vis-à-vis des tiers, des diagnostics émis par le technicien de la construction, par la publication ou communication « in extenso ».

Clause de confidentialité

La société Atek Conseil est tenue à la confidentialité vis-à-vis des résultats de son étude ainsi que de tous les renseignements qui lui ont été communiqués dans le cadre de cette étude. Elle s'engage à ne diffuser aucune information sans l'accord préalable du donneur d'ordre ou de son représentant. Dans le cadre de procédures d'agrément nécessaires à l'exercice de ses missions, et sur demande des ministères ou organismes chargés des procédures d'agrément, la société Atek conseil peut être amenée à diffuser des résultats partiels ou complets de ses missions.

17. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Attestation sur l'honneur (article R271-3 du Code de la Construction et de l'Habilitation) :

-L'auteur du présent rapport atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article l271-6 du code de la construction et de l'habitation

-Il atteste disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement de ce présent constat.

-Conformément à l'exigence de l'article R271-3 du même code, il atteste également n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux pour lesquels il lui est demandé d'établir ce présent constat.

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 27/31

ATEK Conseil

ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

18. RAPPORT D'ANALYSE DES PRÉLÈVEMENTS

eurofins

Eurofins CEBAT SAS

ATEK-CONSEIL
Monsieur Jean-François VALLE
Zone d'Activité Le Polen
76710 ESLETTES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-022436-01 — Date d'émission de rapport : 24/04/2021 13:49 — Page 1/6
Dossier N° : 21NM017345 — Date de réception : 21/04/2021 — Date d'analyse : 23/04/2021
Référence dossier Client:21D054 - CPAM EURE - SAINT-TAURIN

N° ech.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	JFV 2471 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sortie de Secours / Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre	Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / ET4I	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	MOLP * / QSA7	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / QSA7	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
002	JFV 2472 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sortie de Secours / Colle de carrelage + joint	Matériau dur de type ciment-colle (beige) (foncé) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET * / ET4I	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	JFV 2473 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sortie de Secours / Peinture sur tuyaux chauffage	Matériau de type peinture (rouge) (poudreux) ; matériau semi-dur (beige) (poudreux) ; matériau (pulvérulent) (noir)	MET * / ET4I	1 / 2	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Cebat SAS
Bâtiment B1 -1364, rue Achille PERES
F-59640 Dunkerque, FRANCE
Tél: +33 3 66 91 66 31 - +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 66 91 66 31 - Site Web: www.eurofins.fr/enviro/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N° 1- 1930 Portée disponible sur www.cofrac.fr

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 28/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

eurofins

Eurofins CEBAT SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-022436-01 Date d'émission de rapport : 24/04/2021 13:49 Page:2/6
Dossier N° : 21NM017345 Date de réception : 21/04/2021 Date d'analyse : 23/04/2021
Référence dossier Client:21D054 - CPAM EURE - SAINT-TAURIN

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	JFV 2474 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sortie de Secours / Enduit peinture + enduit plâtre + enduit de lissage sur Plafond béton	Matériau (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (cémenteux) (fibreux) (gris)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
005	JFV 2475 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sortie de Secours / Nez de marche ciment	Matériau de type colle (jaune) ; matériau (marron) ; matériau semi-dur (granulaire) (gris)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	JFV 2476 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Vestiaire / Colle de carrelage sur chappe	Matériau dur de type carrelage, faïence (tacheté) (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (granulaire) (gris)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	JFV 2477 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Vestiaire / Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP * / ZBQ7	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / ZBQ7	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Cebat SAS
Bâtiment B1 , 1294, rue Achille PERES
F-59640 Dunkerque, FRANCE
Tel: +33 3 66 91 65 31 - +33 3 28 69 70 90 - Fax: +33 3 66 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/agroalimentaire/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 1935
Portée disponible sur www.cofrac.fr

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 29/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

eurofins

Eurofins CEBAT SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-022436-01 Date d'émission de rapport : 24/04/2021 13:49 Page3/5
Dossier N° : 21NM017345 Date de réception : 21/04/2021 Date d'analyse : 23/04/2021
Référence dossier Client:21D054 - CPAM EURE - SAINT-TAURIN

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	JFV 2478 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Plateau d'appel PFS / Faux-plafond décor	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau fibreux de type isolant (jaune)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	JFV 2479 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Pôle Relax / Colle de carrelage sur chappe	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (granulaire) (gris)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
010	JFV 2480 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sas entrée / Plâtre + fliasse sur suspente plafond staff	Matériau (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau (fibreux) (beige)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	JFV 2481 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sanitaires / Bamette assemblage Faux-plafond 20x20	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau (marron) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (marron)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	JFV 2482 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Pôle Relax / Colle de plinthe	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau (gris) ; matériau (jaune)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines matrices reconnues dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Cebat SAS
Bâtiment B1 ,1294, rue Achille PERES
F-59640 Dunkerque, FRANCE
Tél: +33 3 66 91 65 31 - +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 66 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N° 1- 0635 Portée disponible sur www.cofrac.fr

21D041 RAAT - CPAM EVREUX St TAURIN 2.pdf 30/31

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

eurofins

Eurofins CEBAT SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-022436-01 Date d'émission de rapport : 24/04/2021 13:49 Page4/5
Dossier N° : 21NM017345 Date de réception : 21/04/2021 Date d'analyse : 23/04/2021
Référence dossier Client:21D054 - CPAM EURE - SAINT-TAURIN

N° ech.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
013	JFV 2483 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sas entrée / Colle de carrelage sur chappe	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (granulaire) (gris)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
014	JFV 2484 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sanitaires / Faux-plafond 20x20	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
015	JFV 2485 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sanitaires / Colle de faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau semi-dur (noir) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
016	JFV 2486 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sanitaires / Enduit peinture + enduit plâtre + bande calicot sur Cloison Plaque de plâtre	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / ET4I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP * / ZBQ7	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP * / ZBQ7	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Cebat SAS
Bâtiment B1 , 1264, rue Achille PERES
F-59640 Dunkerque, FRANCE
Tél: +33 3 66 91 65 31 - +33 3 28 69 72 90 - Fax: +33 3 66 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/sante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7112B

ACCREDITATION N° 1- 1935 Portée disponible sur www.cofrac.fr

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666

Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

ATEK Conseil
ZAC Le Polen
76710 ESLETTES
02 35 92 99 77 - reperage@atek-conseil.fr

RAPPORT DE REPERAGE N° 21D054 - Indice 0

eurofins

Eurofins CEBAT SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-21-NM-022436-01 Date d'émission de rapport : 24/04/2021 13:49 Page5/6
Dossier N° : 21NM017345 Date de réception : 21/04/2021 Date d'analyse : 23/04/2021
Référence dossier Client:210054 - CPAM EURE - SAINT-TAURIN

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
017	JFV 2487 / AILE CHAPELLE SAINT-TAURIN Sortie Cour intérieure / Colle de plinthe	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MET * / E74I	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO24083**) en vue d'une Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une Identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)", "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA-44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des tâches réglementaires suivantes : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Dorine Denys
Tech. Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Cebat SAS
Bâtiment B1 - 1394, rue Achille PERES
F-59640 Dunkerque, FRANCE
Tél: +33 3 66 91 65 31 - +33 3 28 59 72 90 - Fax: +33 3 66 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 7 500€ RCS DUNKERQUE SIRET 441 675 451 00054 TVA FR60 441 675 451 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5935
Portée disponible sur www.cofrac.fr

SAS au capital de 200 000 euros - RCS ROUEN N° SIRET 498 733 666 000 65 - Code APE 8559A - TVA Intracommunautaire FR66498733666

Présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Planche de repérage usuel RDC		1/1
Référence	AMITRAV-09214239-2201	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / SYLVAIN DEHEDIN	
Adresse	1 B Place Saint Taurin - Aile chapelle saint taurin 27000 EVREUX	

Prélèvements

P001 P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Pied - Plancher technique
Colles non bitumineuses

P002 P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Pied - Plancher technique
Colles non bitumineuses

P003 P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Sol - Dalle de plancher technique
Panneaux et plaques, Sol PVC

P004 P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Murs
Bandes calicot, Colle et revêtement mural, Enduit de jointement des plaques de plâtre

P005 P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Murs
Bandes calicot, Colle et revêtement mural, Enduit de jointement des plaques de plâtre

P006 P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Poteaux
Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)

P007 P.F.S.M.D.A. et Manager d'activité Poteaux
Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)

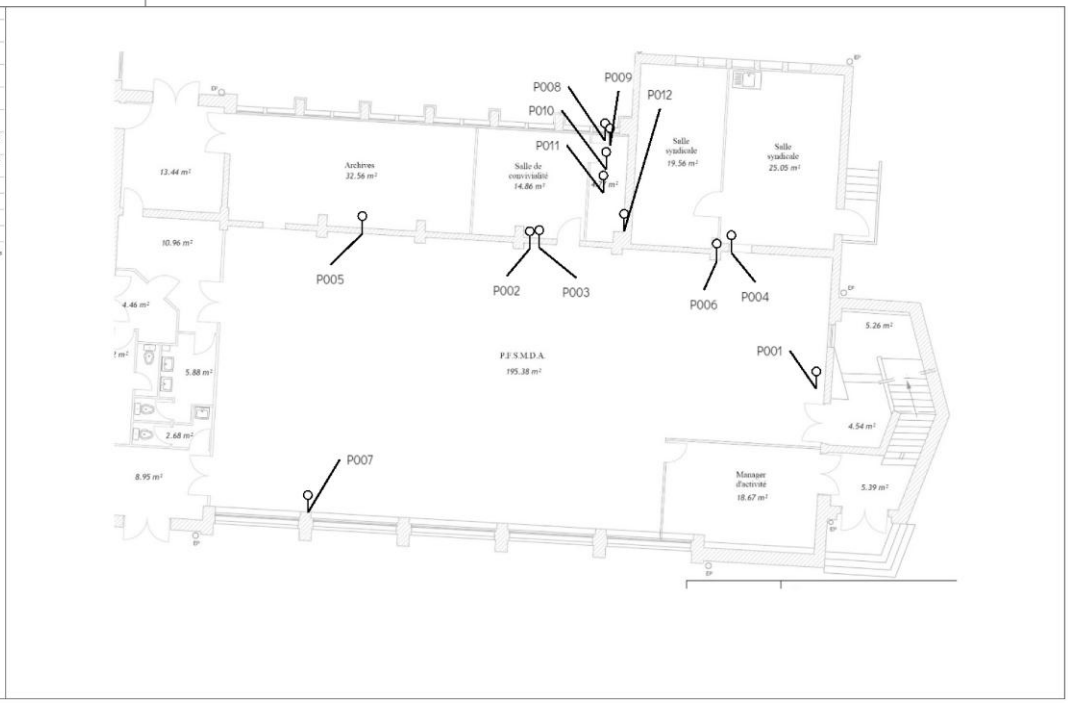
P008 Local technique Gaine de ventilation
Joints d'étanchéité

P009 Local technique Gaine de ventilation
Caniveaux (lisses, coquilles, matelas...)

P010 Local technique Gaine de ventilation
Joints d'étanchéité

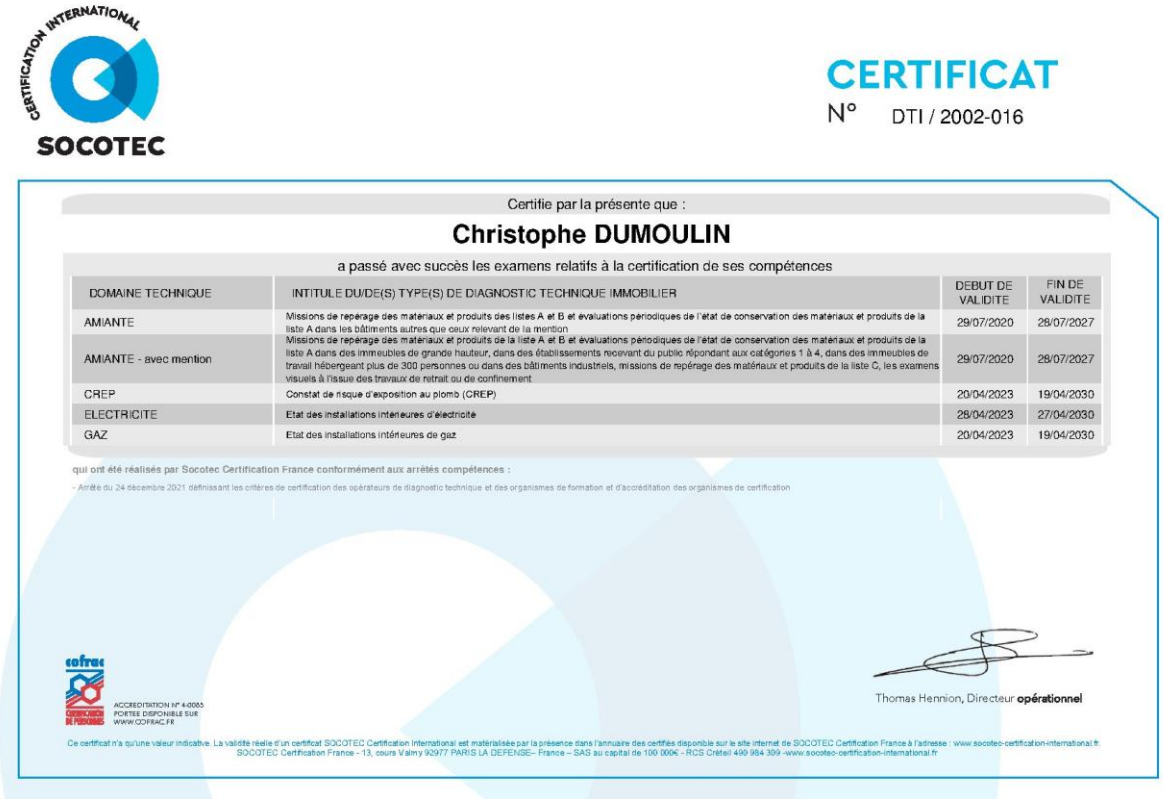
P011 Local technique Gaine de ventilation
Joints d'étanchéité

P012 Local technique Murs
Bandes calicot, Enduit de jointement des plaques de plâtre



Néant

ANNEXE 5 -
CERTIFICAT DE COMPETENCES



CERTIFICAT INTERNATIONAL
SOCOTEC

CERTIFICAT
N° DTI / 2002-016

Certifie par la présente que :

Christophe DUMOULIN

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DE(S) TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	29/07/2020	28/07/2027
AMIANTE - avec mention	Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels, missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	29/07/2020	28/07/2027
CREP	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	20/04/2023	19/04/2030
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	28/04/2023	27/04/2030
GAZ	Etat des installations intérieures de gaz	20/04/2023	19/04/2030

qui ont été réalisés par Socotec Certification France conformément aux arrêtés compétences :

- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

cofrac
ACCREDITATION N° 4-0065
PORTEE DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Thomas Hennion, Directeur **opérationnel**

Ce certificat n'a qu'une valeur indicative. La validité réelle d'un certificat SOCOTEC Certification International est matérialisée par la présence dans l'annuaire des certifiés disponible sur le site internet de SOCOTEC Certification France à l'adresse : www.socotec-certification-international.fr
SOCOTEC Certification France - 13, cours Valmy 92977 PARIS LA DEFENSE– France – SAS au capital de 100 000€ - RCS Créteil 490 984 309 -www.socotec-certification-international.fr

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
🖷 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS www.orias.fr

Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Votre contrat

Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
Client : **0010834120**

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garanti l'ensemble de ses responsabilités civile professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées.

Ce contrat garantit, à hauteur de 1.500.000 € par sinistre, notamment :

Les missions relatives à l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériau contenant de l'amiante, prévus soit à l'article L.1334-12-1 du code de la santé publique et définie aux articles R.1334-20 à 25 du code de la santé publique, soit aux articles R.4412-97 à R.4412-97-6 du code du travail ainsi que toutes missions de vérification technique et d'assistance technique liées à l'amiante.
Les missions relatives à l'établissement du diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.126-6 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations intérieures de gaz prévu à l'article L.134-9 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état des installations électriques prévu à l'article L.134-7 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions relatives à l'établissement de l'état relatif à la présence de termites dans les bâtiments prévu à l'article L.126-24 du code de la construction et de l'habitation.
Les missions de diagnostic ou de vérification relatives à la présence de plomb dans les bâtiments ainsi que les missions relatives à l'établissement du constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du code de la santé publique.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Nanterre le 03/01/2025
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 243 - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica -SA au capital de 14 627 854,68 € - 372 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 102 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

Votre intermédiaire
MARSH SAS
Département Construction
Tour Ariane
5, Place des Pyramides
La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex

☎ **01 41 34 50 00**
🖷 **01 41 34 55 00**

N°ORIAS **07 001 037**
Site ORIAS www.orias.fr

Assurance et Banque

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME

Votre contrat

Construction : Responsabilité civile professionnelle et exploitation

Vos références

Contrat : **37503519275087**
A effet du 01/01/2021
Client : **0010834120**

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance AXA France IARD atteste que :

SOCOTEC DIAGNOSTIC
21 Route d'Albert
62450 AVESNES LES BAPAUME
N°SIREN : 479 076 838 00032

Est bénéficiaire des garanties du contrat d'assurance n° 37503519275087 pour la période du 01/01/2025 au 01/01/2026.

Ce contrat garantit l'ensemble de ses responsabilités civiles professionnelle et exploitation encourues du fait des missions qui lui sont confiées, notamment :

- Diagnostic HAP
- Etat Parasitaire
- Etat des risques et pollutions
- Mesurage loi Carrez et loi Boutin

Les montants de garanties suivants sont apportés pour les activités en France Métropolitaine et D.O.M. :

- 1.500.000 € par sinistre tous dommages confondus : Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs et non consécutifs.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre le 20/12/2024
POUR LA SOCIETE :

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué d'AXA France

AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. AXA France Vie - SA au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959RCS Nanterre. AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 AXA Assurances Vie Mutuelle - Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation - Siren 353 457 243 - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica -SA au capital de 14 627 854,68 € - 372 079 150 RCS Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 31 275 660 6451 102 724 RCS Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide 92320 Châtillon TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724. Entreprises régies par le Code des assurances.

SOCOTEC